L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

DIMANCHE MATIN, [illegible] FEVRIER.

A propos des Races Ariennes.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs, communication de l'extrait suivant qui contredit les théories modernes au sujet des Races Ariennes. Nous reproduisons cet extrait qui contient des explications ingénieuses et curieuses sur le sens du mot *Aryas*, sans nous prononcer toutefois sur le fond de la question.

Extrait d'un ouvrage de "La Fils de Dieu," par LOUIS JACOLLIOT.

Aryas—Ariot—Arii—Aria—Arimas

Avant d'aborder l'histoire des cérémonies des mystères, des incarnations indoues, de présenter dans son ensemble ce symbole religieux que les différentes émigrations parties des plateaux de la haute Asie ont emporté, en le transformant, sur les terres nouvelles qu'elles venaient coloniser, que l'Egypte conserva dans le sanctuaire de ses Temples, que les compagnons d'Odin abritèrent dans les sombres forêts du Nord, que la Grèce honora dans les mystères d'Ephèse et de Delphes, et dont le christianisme ne fut qu'une rénovation aussi complète que possible :

Qu'on nous permette d'emprunter à la philologie une des plus extraordinaires preuves qu'elle puisse fournir, que tous les peuples du globe ont eu pour berceau les plateaux de l'Hymalaya et les plaines de l'Inde; et que les émigrations qui se sont répandues jusque dans les contrées les plus éloignées, n'ont commencé qu'à une époque où la langue était déjà fixée, la domination brahmanique bien établie, et par conséquent ont dû emporter avec elles tous les préjugés, idées, mœurs et coutumes d'une civilisation déjà vieille.

La preuve philologique dont nous voulons parler est toute particulière, toute spéciale, à un fait, à une idée, à une qualification, que nous allons retrouver et exactement semblable, et comme sens, et comme appellation sur tous les points du globe, et même dans les îles les plus éloignées de l'Océanie. Elle démontrera également, à cette science officielle si habile à construire des romans sur un passé qu'elle pourrait étudier dans le livre, *le jour qu'elle se décidera sérieusement à en apprendre la langue* ou que les Aryas n'ont jamais existé comme peuple, et qu'elle a pris un qualificatif de caste pour le nom d'une nation.

Les brahmes donnèrent à ceux d'entre eux qu'ils chargèrent d'administrer et de gouverner l'Inde, le nom d'*Aryas* qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, signifie en sanscrit *excellents*. Plus tard, lorsque leur domination acceptée depuis des siècles leur permit, dans un but que nous avons signalé, de diviser le peuple en caste, la classe particulière qu'ils déclarèrent la plus noble parce qu'elle était issue de celle des prêtres, et à qui ils remirent, comme par le passé, toutes les fonctions de leur gouvernement, se nomma la caste des *Aryas*.

Lorsque Zoroastre, ce transfuge des pagodes de l'Inde, fonda le magisme en Perse, une des trois personnes de la Trinité qu'il plaça en tête de la religion nouvelle reçut le nom d'*Ariman*, de ces deux mots sanscrits *arya*, (excellent, noble), et *man* (Dieu créateur), ce qui signifie *le dieu de la caste noble*. La première ville fondée dans la Perse ancienne, reçut le nom d'*Arya* (aujourd'hui Hérat), ce qui signifie *la ville de la classe royale*.

Plus tard la Perse, et toutes les contrées environnantes, prirent ce nom général d'*Arya*, d'où sont venus les noms d'*Asia* et d'*Asie*.

En Afrique, les Poulhs, Poulahs ou Peuls, tirent leurs rois, leurs chefs, leurs grands prêtres d'une classe dominante qu'ils nomment la *famille des Arioi*.

Dans tous les groupes d'îles de l'Océanie, habités par la race jaune, les mœurs et les coutumes intimes principalement, rappellent à s'y méprendre celles des Indous, et chose extraordinaire, aux Sandwich, aux îles Marquises, dans le groupe des îles de la Société, à Taïti, à Barabora, Raïatea, Huahin, dans l'archipel des Pomontou, la classe royale s'appelle *la classe des Arii* : sur la grande terre de la nouvelle Irlande, la caste des chefs se nomme également la famille des *arii*.

Si des noms de peuples, de castes, de famille et de paye, nous passons aux simples substantifs qualifiant des hommes et des idées, nous assistons à des rapprochements plus instructifs encore. Car ils démontrent, que si les castes qui se trouvaient à la tête des émigrations, ont tenu à conserver pour eux et leurs familles ces titres d'*arya* et d'*arii*, les simples particuliers s'en ornaient avec orgueil comme d'un titre de noblesse, et faisaient entrer dans leur nom propre, ce radical *ari*, qui signifie *noble, excellent*, non seulement en sanscrit, mais encore dans toutes les langues de l'antiquité et la plus grande partie des idiômes modernes.

Arya en sanscrit, Ari-stos en grec, *ari stocrate* en français, et ainsi de même en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, avec une simple variation dans la terminaison.

Tous les noms suivants de l'antiquité ont la même origine, et indiquaient, soit la noblesse de la naissance, de la caste, soit la réputation acquise par la poésie ou la science :

Ari, capitale des Moabites.
Ari-starque, mathématicien grec.
Ari-stide, le juste, banni d'Athènes.
Ari-stippe, philosophe cyrénéique.
Ari-stobule, le prince ami des Grecs.
Ari-stocrate, nom d'une dynastie de rois d'Arcadie.
Ari-stogiton, Ari-stophane, Ari-stote, etc., etc.

Que pourrait-on trouver, pour l'histoire de la filiation des peuples et des langues, de plus curieusement révélateur, que ce mot qui apparaît aux premiers âges de la civilisation indoue, et qui depuis vingt mille ans et plus, se retrouve chez tous les peuples et dans toutes les langues, avec la même forme grammaticale, et la même signification !!

LE PORTEFEUILLE DES AFFAIRES ETRANGÈRES EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Français* :

On remarque depuis quelque temps que les journaux à la dévotion de M. Jules Simon se livrent à des insinuations contre M. le duc Decazes et prétendent qu'il y a entre lui et le président du conseil d'assez sérieux désaccords. C'est la suite d'une campagne que nous avons déjà signalée, et qui tient au désir si vif qu'a M. Thiers de mettre la main sur la direction des affaires étrangères.

Toile écrue à 15 cents, valant 40 cents, chez Danziger.

Prenez en considération
Les temps actuels
Et achetez
Un billet
Au tirage extra
de la
Loterie de la Louisiane
Le mardi 6 mars
Prix capital $40.000.
Billet $10.

—Un conseil du jardinier Alphonse Karr :

"Un mot du phylloxera qui inquiète beaucoup nos campagnes, dont la vigne est la principale et souvent l'unique richesse.—Cette généreuse vigne n'exigeant pas d'eau, se contentant de peu d'engrais, est la bienfaitrice des méridionaux—et la voilà attaquée de tous les côtés,—les marchands tuent et empoisonnent le vin,—le phylloxera assassine la vigne.

"On a déjà proposé beaucoup de remèdes, mais la plupart ont un inconvénient, ils ressemblent au procédé de la fable qui, pour tuer une mouche qui gêne le sommeil de l'homme, son ami, écrase avec un pavé et la mouche et la tête de l'homme; les remèdes indiqués tuent et l'insecte et la vigne.

"Or—je pense qu'un autre fléau—le hanneton et surtout sa larve, appelée man, ture, ver blanc, a causé et cause souvent de terribles ravages;—je me souviens que Vibert, le célèbre cultivateur de roses—eut vingt mille rosiers détruits par les mans, et dut transplanter ailleurs ses pépinières. Voici comment nous préservions nos rosiers quand j'habitais les régions où sévit le hanneton, il est inconnu ici;—nous plantions des fraisiers entre les lignes de rosiers,—le man plus friand encore de la racine des fraisiers que de celle des rosiers abandonnait ceux-ci pour ceux-là,—à peine on avait vu flétrir la racine du fraisier, qu'on voyait son feuillage se flétrir; d'un coup de bêche, on retournait le fraisier et découvrait le man qu'on mettait à mort;—on obtenait à peu près le même succès en plantant des laitues.

"Peut-être pourrait on chercher dans cette ligne, et essayer si les fraisiers ou les laitues, ou d'autres végétaux seraient assez du goût de l'ennemi pour lui faire quitter les vignes et le livrer à notre vengeance."

Toile écrue à 15 cents, valant 40 cents, chez Danziger.

—Un fou des plus curieux est, en ce moment, à l'Hôtel-Dieu de Paris, et va être, dit l'*Evénement*, prochainement soumis à l'examen de l'Académie de médecine.

C'est un nommé Jean Scipion—comme l'auteur des Boufes, dont il n'est, d'ailleurs, aucunement parent.—Il y a six mois, M. Scipion était tombé dans un tel état de dépérissement, que sa mort semblait certaine.

On décida de lui faire l'opération de la transfusion du sang. Personne n'étant disposé à donner de son sang au malade, on prit celui d'un mouton.

L'opération réussit parfaitement, et M. Scipion se rétablit rapidement; seulement, par un singulier phénomène, [illegible] d'un mouton.

Il bêle à chaque instant, et manifeste une grande frayeur en passant devant les boutiques de boucher.

—Les deux témoins de M. [illegible]

ENTRE GRANDS FINANCIERS.

La *Liberté*, ayant publié des articles violents et insultant pour le baron de Soubeyran, il y a eu échange de lettres.

La lettre suivante [illegible] de M. de Soubeyran explique les faits :

Paris, 2 février, 8 h. du soir.

Mon cher Soubeyran,

Vous nous avez prié de demander [illegible] à M. Isaac Pereire [illegible] d'un article publié dans le journal la *Liberté*, le 29 janvier dernier.

Cet article avait pour auteur M. Isaac Pereire, auquel, en raison de son âge, vous [illegible]

M. Gustave Pereire a tout d'abord accepté la responsabilité des actes de son père, mais dès la première entrevue que nous avons eue avec ses témoins, M. le baron de Heeckeren et M. Alfred Sèvène, ceux-ci nous ont déclaré que M. Isaac Pereire réclamait pour lui-même [illegible] de vous donner satisfaction, et qu'il [illegible] laisser à personne le soin de remplir ce devoir à sa place.

Nous avons immédiatement été trouver M. Isaac Pereire, auquel nous avons demandé, en votre nom, une réparation par les armes, ou une rétractation complète, alternative que notre devoir nous imposait de lui offrir. M. Pereire, après nous avoir opposé, pendant quarante-huit heures, des fins de non-recevoir indignes d'un galant homme, a refusé de vous donner maintenant la réparation que vous exigiez de lui.

Nous avons depuis qu'il vous avait fait signifier ses conclusions *par huissier !*

Il ne nous restait plus, après avoir qualifié comme elle le méritait la conduite de M. Isaac Pereire, qu'à reprendre avec M. Gustave Pereire l'affaire où nous l'avions laissée.

Nous étions réduits, cette fois, ses témoins s'étant retirés, à nous adresser directement à lui-même; mais nous avons vainement essayé de le trouver chez lui.... Nous lui avons fait parvenir alors une dernière lettre, le mettant en demeure de nous désigner de nouveaux témoins. Nous lui donnions douze heures pour prendre une décision, qu'il ne nous convenait pas d'attendre plus longtemps. Ce délai est passé, et M. Gustave Pereire a gardé le silence.

Notre mission est terminée, mon cher Soubeyran. Nous avons épuisé tous les moyens pour obtenir de MM. Pereire père et fils la réparation qu'ils vous devaient. Ces gens-là et leurs injures ne relèvent que de la police correctionnelle.

Faites, mon cher Soubeyran, de cette lettre, l'usage qu'il vous plaira.

A vous.
Vicomte R. DUMANOIR.—Marquis DU LAU.

Dans son numéro du 2 février, la *Liberté* avait publié cette lettre :

Monsieur le baron de Soubeyran, à Paris.

Paris, 1er février 1877.

Monsieur,

Un de vos journaux remet mon fils Gustave en jeu dans le débat qui existe entre vous et moi.

Mon fils n'est pour rien dans cette question.

J'ai revendiqué toute la responsabilité des articles de la *Liberté*, auxquels il est complètement étranger, et je lui ai formellement interdit d'assumer un rôle quelconque dans une affaire qui me regarde exclusivement.

Je considérerais comme injurieux pour moi qu'il en fût autrement.

Les témoins de mon fils ont déclaré aux vôtres cette volonté de ma part de ne pas tolérer une substitution de personne, et ces messieurs ont accepté cette manière de voir en se rendant chez moi pour m'adresser directement votre provocation.

J'y ai répondu par la lettre que je vous ai adressée en date du 30 janvier, et que vous avez refusé de recevoir.

J'ai dû, par conséquent, vous la faire signifier, afin que vous ne puissiez en ignorer.

Elle ne peut donc pas être passée sous silence, et cependant il paraît que vous la considérez comme nulle et non-avenue, puisque vos témoins sont revenus chez moi hier.

Je suis là, en effet pour vous répondre, et je vous déclare, comme vous le savez fort bien du reste, qu'il y a entre nous autre chose qu'une affaire qui puisse se régler seulement par la voie des armes.

Vous avez auparavant à rendre compte devant la justice de votre passé à mon égard, passé que je ne veux pas laisser étouffer.

Je vous ai invité à y recourir de telle sorte qu'il me soit possible de justifier l'attitude que j'ai prise vis-à-vis de vous, me déclarant prêt ensuite à vous donner toutes les satisfactions nécessaires.

Vous êtes, par conséquent, le maître absolu de hâter cette dernière solution.

Recevez, monsieur, mes salutations.
ISAAC PEREIRE.

Un journal du 6 février nous donne le dénouement imprévu de l'affaire.

—Une rencontre à l'épée a eu lieu, hier, entre M. le marquis du Lau, l'un des témoins de M. de Soubeyran et M. Gustave Pereire.

Ce dernier ayant été légèrement touché au sein, après deux reprises, les témoins ont mis fin au combat en déclarant l'honneur satisfait.

DÉSASTRES A LA BOURSE DE PARIS.—Nous lisons dans un journal du 4 février :

—Grands désastres à la Bourse. Les exécutions se succèdent avec une rapidité effrayante et portent sur des sommes véritablement énormes. Un ancien député au Corps législatif, gendre de l'un des plus grands personnages du précédent régime, est exécuté pour six millions de différences impayées. Il est plus que probable que ces effondrements des fortunes particulières pèseront fort lourdement sur le marché, ces jours prochains.

LA CATASTROPHE DE STEINBRUCK.

Steinbruck, 28 janvier.

L'éboulement qui vient d'avoir lieu près de Steinbruck et qu'une dépêche vous a fait connaître n'est pas seulement un accident, c'est une véritable catastrophe.

J'ai passé au moins trois heures sur le lieu même, et les détails que j'ai recueillis sont navrants. Le village tout entier est dans la consternation.

Steinbruck, qui est une station assez importante sur la ligne de Trieste à Vienne, est dominé de tous côtés par des montagnes extrêmement élevées et à pic. Elles sont tellement rapprochées par endroits, qu'elles ne laissent qu'un juste passage à la voie ferrée.

A cinq minutes du village, la gorge s'élargit un peu. Sur la rive droite de la Save, plusieurs fabriques ont été établies, tandis que sur la rive gauche les ouvriers de ces fabriques s'étaient construit des maisons. Ces maisons, au nombre de huit, sont maintenant ensevelies avec leurs habitants sous une montagne de terre, car on n'estime pas à moins de quatre millions de mètres cubes la partie de la montagne qui s'est détachée.

Rien ne faisait prévoir en cet endroit une pareille catastrophe, que l'on attribue au filtrage des eaux dans les terres depuis des siècles.

C'est samedi, à quatre heures dix minutes du matin, que l'éboulement a eu lieu; le train de Vienne à Trieste venait de passer. On croit que la trépidation que produit toujours un train en marche a contribué à provoquer le déchirement définitif. Et l'on frémit en pensant que cinq minutes plus tôt ce train, qui est généralement complet, était lui-même englouti et broyé.

Figurez-vous la butte Montmartre à pic, se détachant tout à coup et ensevelissant les maisons de la place Saint-Pierre jusqu'au boulevard Rochechouart, car j'ai vu des arbres de la grosseur d'un homme et d'énormes rochers projetés à cette distance.

Bien que l'eau de la Save ne soit pas très abondante en cet endroit, son lit est extrêmement large et profond; il a été comblé jusqu'au bord et d'un seul coup l'eau s'est élevée à plus de cent pieds.

Sur les quatorze personnes qui habitaient les maisons ensevelies, un jeune homme a été sauvé par un hasard qui tient du prodige.

Il était déjà levé pour aller à son travail lorsque les premiers tiraillements se sont fait entendre. A peine avait-il mis le pied dehors pour se rendre compte de ce bruit insolite, qu'il se sentit emporté par la terre qui dévalait déjà, précipité dans la Save, et presque du même coup rejeté par l'eau bouillante sur la rive opposée. C'est là qu'on l'a trouvé évanoui et meurtri. A force de le questionner, l'on est arrivé à lui faire raconter son aventure; mais le pauvre garçon ne vaut guère mieux qu'un mort. S'il ne succombe pas à ses blessures, il ne recouvrera pas la raison, qu'il a perdue en apprenant la triste fin de son père, de sa mère et de sa sœur, qui habitaient avec lui.

La catastrophe n'avait pas eu lieu depuis cinq minutes que tout le village était sur pied.

—Nous avons cru, m'a dit le chef de gare de Steinbruck, que la calotte du ciel s'écroulait sur nous.

L'obscurité ajoutait encore à l'angoisse des spectateurs, et il a fallu attendre le jour pour mesurer toute l'étendue du malheur.

Depuis samedi, plus de cinq cents ouvriers civils et un régiment d'infanterie caserné à Gratz sont occupés au déblaiement. Déjà la voie du chemin de fer est libre, et pendant que des terrassiers fouillent pour découvrir les maisons, qu'ils ne retrouveront pas avant une semaine, les militaires s'occupent de creuser un nouveau lit à la Save.

—Les droits de douane perçus en Angleterre, dans le courant de l'année 1876, se sont élevés à tout près de fr. 504 millions, produit brut. C'est une augmentation de fr. 3,750,000 sur le chiffre de l'année précédente. Les quatre articles qui ont rapporté le plus sont : les tabacs, les alcools, le thé et les vins.

Le total des exportations s'est abaissé, en 1876, à 15 milliards de francs, en chiffres ronds, et l'on s'en plaint beaucoup. Néanmoins, c'est plus que le double de ce que la Grande-Bretagne exportait il y a vingt ans. Les importations sont toujours allées en augmentant depuis 1854; en 1876, elles ont atteint la somme de 9 milliards 250 millions de francs.

Dans cette même année 1876, on a exporté plus de 1 milliard [illegible] (*Nouvelliste*).

—On écrit de Saint-Pétersbourg à la *Gazette d'Augsbourg* :

Il est arrivé à Varsovie, il y a huit jours, [illegible]

LE PLAN DE LA RUSSIE.—Le *Times* de Londres, croit avoir lu dans le jeu du prince Gortchakoff, et voici le plan qu'il dénonce ce matin :

Berlin, 31 janvier.

Après bien des hésitations, la Russie paraît s'être arrêtée à un plan [illegible]. Elle prolongerait indéfiniment l'état actuel des choses. [illegible] ni ne voulant recommencer la campagne commencée, le gouvernement russe espère pouvoir supporter mieux que la Turquie l'effort d'une mobilisation prolongée; c'est pourquoi elle gardera ses troupes sur la frontière, forçant par là la Turquie à faire de même.

Si la Turquie suit l'exemple de la Russie, il faut s'attendre à ce que, dans un délai rapproché, les populations demandent la paix à tout prix par suite du manque d'argent. Si, d'autre part, la Turquie, par un coup de désespoir, se décide à prévenir l'attaque des Russes, ceux-ci ont confiance dans leur [illegible] leur propre terrain.

Afin d'exercer une plus grande pression encore sur la Turquie, l'armée russe traversera probablement le Pruth, sinon immédiatement, du moins dans quelque temps; mais il n'est pas probable qu'elle tente le passage du Danube, avant que les forces turques aient par ces retards prolongés beaucoup perdu au point de vue de la faculté de tenir la campagne.

A cet effet, l'armée [illegible] va être [illegible] augmentée, tandis que toutes les forteresses du Sud seront mises en état de défense. C'est en vue de ces éventualités que la Turquie croit nécessaire de demander des garanties à la Serbie, contre sa participation possible à la reprise des hostilités.

Toile écrue à 15 cents, valant 40 cents chez Danziger.

UNE BOUTADE CONTRE LA RÉPUBLIQUE.—*Le Pays*, rédigé par Paul de Cassagnac, l'enfant terrible du parti impérialiste, lance la boutade suivante contre la République :

Votre République n'est pas née viable. Et nous espérons bien que dans le délai légal, qui permettra la révision de la Constitution et le remplacement du maréchal, elle rendra sa vilaine âme au diable.

Et nous en avons pour preuve le changement survenu dans cette opinion publique calomniée par vous, et qui de plus en plus abomine votre système politique et s'en dégoûte tous les jours davantage.

La République définitive !
Mais c'est aussi impossible que la fièvre définitive, que le choléra définitif.
On en mourrait.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

Le budget de la guerre sera toujours le budget capital en France tant que la paix armée sera une condition imposée à l'Europe.

Il est de 541,871,735 francs.

C'est-à-dire à peu près dix fois le budget de l'instruction publique et dix fois le budget des cultes.

Voici les principaux chapitres de ce budget :

Gendarmerie	40	381	743
Etats-majors	22	391	[illegible]
Solde	185	947	069
Vivres	90	830	143
Fourrages	69	542	466
Habillement	31	277	[illegible]
Harnachement	15	173	170
Artillerie	16	659	[illegible]

L'effectif de l'armée française, d'après ces chiffres, monte à 467,636 hommes et 110,000 chevaux; il faut compter en plus 23,000 hommes de gendarmerie et 4,016 gardes républicaines.

Cet effectif se répartit comme il suit :

Infanterie	297,988
Cavalerie	65,719
Artillerie	66,762
Génie	11,665
Equipages	11,449

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à nos lecteurs la composition d'un régiment d'infanterie par 4 bataillons de 4 compagnies, plus un dépôt de 2 compagnies; au total, 1,642 hommes.

Officiers	72
Sous-officiers	131
Caporaux	156
Tambours, clairons, soldats hors rang	102
Soldats	1,166
Enfants de troupe	16

Même subdivision pour un régiment de cavalerie, dont la force totale est de 833 hommes et 740 chevaux.

Officiers	45
Sous-officiers	56
Brigadiers	72
Trompettes et soldats des cadres	45
Soldats	610

Nous compléterons ce tableau en donnant le chiffre de la solde des officiers de tous grades, sans compter l'indemnité de Paris :

Maréchal de France	30,128 45
Général de division	19,836 73
.. de brigade	13,224 49
Colonel	[illegible]
Lieutenant colonel	[illegible]
Chef d'escadron	[illegible]
Capitaine 1ère classe	[illegible]
2e classe	3,170 50
Lieutenant	[illegible]
Sous-lieutenant	[illegible]

—Nous avons entretenu nos lecteurs du procès de M. Vidal, cet infortuné mari qui se plaint de ce que sa femme l'ait fait naturaliser Suisse pour pouvoir divorcer et pour se remarier ensuite, à Paris, avec un M. Geoffroy.

M. le président Aubépin a prononcé le jugement qui termine cette étrange affaire devant le tribunal civil de Paris; voici quelques considérants curieux :

Attendu que les époux Vidal ont sollicité la nationalité suisse et poursuivi leur divorce par suite d'une action concertée entre eux et dans le but de faire fraude à la loi française, qui consacre l'indissolubilité du lien conjugal;

Que Vidal n'a pas quitté la France et qu'il a continué à résider à Paris;

Que, pareillement, la dame Vidal ne s'est soumise à une loi étrangère que pour échapper, par le divorce, aux liens de son premier mariage et pour en contracter un second, par lequel elle recouvre la qualité qu'elle venait d'abdiquer;

Qu'il importe peu que Vidal ait prêté volontairement son concours à ces actes, du moment où il n'a agi que dans une pensée de fraude.

Le second mariage contracté par Mme Vidal est donc déclaré nul; M. Geoffroy redevient célibataire, et M. Vidal, qui ne doit pas savoir au juste s'il est Suisse ou s'il est Français, rentre en possession de sa femme.

—Une définition curieuse d'un quatuor, d'Haydn, d'après Stendhal.

Pour n'être pas inédite, elle ne doit pas moins en être peu connue, car elle est extraite d'un ouvrage qui n'est pas fort lu, la *Vie d'Haydn* :

Une femme d'esprit disait qu'en entendant les quatuors d'Haydn, elle croyait assister à la conversation de quatre personnes aimables. Elle trouvait que le premier violon avait l'air d'un homme de beaucoup d'esprit, de moyen âge, beau parleur, qui soutenait la conversation dont il donnait le sujet. Dans le second violon, elle reconnaissait un ami du premier, qui cherchait par tous les moyens possibles à le faire briller, s'occupait très rarement de soi, et soutenait la conversation plutôt en approuvant ce que disaient les autres qu'en avançant des idées particulières. L'alto était un homme solide, savant et sentencieux. Il appuyait les discours du premier violon par des maximes laconiques, mais frappantes de vérité. Quant à la basse, c'était une bonne femme un peu bavarde, qui ne disait pas grand'chose et cependant voulait toujours se mêler à la conversation. Mais elle y portait de la grâce, et pendant qu'elle parlait, les autres interlocuteurs avaient le temps de respirer. On voyait cependant qu'elle avait un penchant secret pour l'alto, qu'elle préférait aux autres instruments.

Dépêchez-vous
Dépêchez-vous !
Et achetez
Un billet de dix piastres
Dans la
Loterie de la Louisiane
Qui se tirera
Le mardi 6 mars.
Lot capital
$40,000.

Toile écrue à 15 cents, valant 40 cents chez Danziger.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

Cette Institution, dirigée par Mademoiselle E. FITZGERALD, [illegible]

Institution de Mlle Defrance,
Dirigé
PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.
[illegible]

PEYCHAUD & GARCIA.
AU COIN DE LA RUE DU CAMP.
Marchands de Fournitures de Bureaux, IMPRIMEURS, LITHOGRAPHES
ET
FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE
[illegible] LUNDI [illegible]
MLLE CHARLOTTE THOMPSON
MISS MULTON
JANE EYRE
[illegible]

Un Grand Bal Paré
—SERA DONNÉ PAR LA—
Société d'Assistance Mutuelle de St-Mauris
—EN L'HONNEUR DU—
Quatrième Anniversaire de sa Fondation,
A LA SALLE GRUNEWALD
LUNDI, 19 MARS 1877,
(Jour de la St-Joseph.)
—COMITÉ D'ARRANGEMENTS—
ALBERT DARET, Président.
[illegible]
—COMITÉ D'INVITATIONS—
[illegible]
Prix du Billet........$1 50

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
—DE—
FAURE & MAILHO,
BORDEAUX.
[illegible]

JOSEPH BAYLE,
Successeur de H. GLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEUR de MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES!
49, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. M. H. GLOSTERMANN établi en Europe, s'occupera comme par le passé, des achats de la maison. 21 nov—1an—MaV.D

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.
Seule manufacture des célèbres tabacs à fumer CENTENNIAL & RELIABLE.
(PERIQUE A FUMER VERITABLE.)
Grand assortiment de pipes Bruyères, allumettes et articles de fumeurs.
Vient de recevoir un lot de VRAIES PIPES ECUMES DE MER.
Le tout à des prix réduits. Venez voir vous-même avant d'acheter ailleurs.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville Ver MAIGNAN. Nlle-Orléans.
28 nov—1 an

FINE COGNAC.
WINES, OLIVE OIL
SEIGNOURET FRERES
TRADE F.S MARK
BORDEAUX
COGNAC HUILE
FINE CHAMPAGNE, D'OLIVE VIERGE.
[illegible]
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." [illegible]

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - Nouvelle-Orléans.
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps la faveur des connaisseurs et des viveurs, [illegible]
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."
1 janv 77—1an

L'Union Française.
[illegible]
EDGAR LABUE, Président.

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
......Passage de la Bourse......

BOIS CHARPENTE
AU MOULIN "STAR,"
[illegible]

Argent à prêter.
[illegible] Au No 11 de la rue du Camp.
[illegible]

Fabrique de Chaussures du Sud
—DE—
JOHN HANSEN,
Aux Nos. 30 et 32 de la rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Le cinquième Bal complimentaire, masqué, paré et de Gala
[illegible]
A LA SALLE ST. PATRICE.
[illegible]

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND [illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
[illegible]

LAURENT LAGASSAGNE.
Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.
[illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,
[illegible]

J. A LACROIX,
[illegible]

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
[illegible]

P. PAVIA.
[illegible]

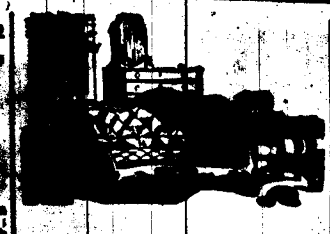

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

LE PALAIS DES MEUBLES,

A l'enseigne de l'Aigle d'or,

Jos. B. Hubbard

Au coin des rues Remparts et Perdido,

Fabricant et marchand de toutes sortes de meubles, tapisseries, matelas, matelas à ressorts, pianos, miroirs, &c., &c.

Cette ancienne maison, si favorablement connue, est toujours à la tête des établissements de ce genre. Parmi les maisons de premier ordre, au sud de Cincinnati, elle est peut-être celle où l'on achète à meilleur marché.

C'EST LA PLUS GRANDE.

C'est celle qui a la plus grande salle d'exposition.

C'est celle dont le stock est le plus considérable et le mieux assorti.

Elle est disposée avec goût,

Elle est bien éclairée, propre et on y trouve des vendeurs polis et attentionnés.

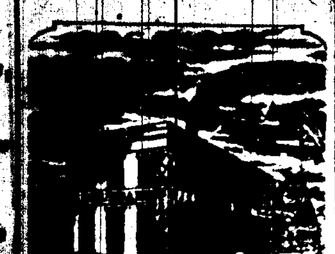

Etablie en 1840

Le plus grand et le plus bel assortiment de meubles de chambres à coucher qui ait jamais été exposé à la Nlle-Orléans. Toilettes françaises d'un nouveau genre et à glaces; armoires en noyer, en acajou, en bois de rose, à glaces; Un magnifique assortiment de meubles de salon (faits par la maison), à différentes couvertures, aux prix [illegible] et au-dessous des prix ordinaires. Les acheteurs trouveront, constamment, en magasin, un stock complet de ces meubles, qu'ils pourront faire couvrir à leur goût.

Glaces, Glaces de Cheminées, Tables de milieu, Etagères,

Une grande variété de meubles de bibliothèque, secrétaires, bibliothèques, pupitres de salon, pour dames, tables à ouvrage,

Meubles de salles à manger,

Buffets, tables à allonge, &c., &c., très beaux et à très bas prix.

Les commandes de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.

Meubles communs pour les magasins de la campagne, les habitations et les bords du Lac.

VENTE en GROS et en DETAIL.

Emballage et expédition gratuits.

Cherchez l'AIGLE D'OR.

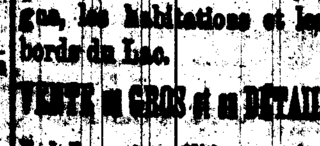

Jos. B. Hubbard

Au No 192 de la rue des Remparts, coin Perdido, côté sud,

Et aux Nos 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido,

UNE AUTRE
GRANDE OCCASION.

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les Lots payés en plein !

MAGNIFIQUE
CHANCE
—POUR FAIRE—
FORTUNE !
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA
—A LA—
Nouvelle-Orléans, Lne,
Le MARDI, 6 MARS 1877,
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
Classe C.
GROS LOT:
$40,000
4763 LOTS
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$222,900

[illegible]

AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,
Dans la matinée du
MARDI, 6 MARS 1877,
—A LA—
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

VOYEZ LE PLAN !

PLAN EXTRAORDINAIRE !

[illegible]

6 MARS 1877.

TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. [illegible]

PAR G. VALETON.
Vente [illegible] en futailles et caisses, Pour clore une consignation.
[illegible]

PAR S. GUINAULT.
VACHES.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
Succession de feu Romain Lahoussaye
DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]
THOS. E. HANDY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Sun Mutual Insurance Company
CAPITAL PAYE......$500,000.
RESUME DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.
[illegible]
JAMES I. DAY, Président.
DIRECTEURS POUR 1877.
JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
B. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, P. A. CHAFFRAIX,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, I. ALCUS,
CHAS MACREADY, SCOTT McGEHEE,
W. B. SEYMOUR, GEO. JONAS,
JESSE K. FLOWER, R. PATTO,
J. WEIR, T. L. AIRAY,
B. W. TAYLOR, R. E. CRAIG,
J. O. MORRIS, SAM'L L. BOYD.

Firemen's Insurance Company of New Orléans.
[illegible]
SECOND ETAT ANNUEL.
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
25 RUE ST-LOUIS.
[illegible]

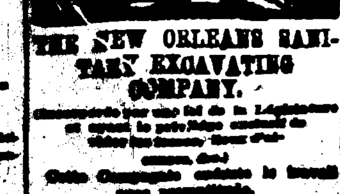

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.
[illegible]
BAS PRIX.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.

PAR A. MARKS, LEVY & CO., Successeurs de Hoffman, Marks & Co.
[illegible]

PAR STERN & CO.
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins [illegible]

DIVERS.

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.
[illegible]
W. A. BELL,
H. GALLY,
R. MERRILL,
A. SCHREIBER.
J. TUYES, Président.
[illegible]

Association d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE ORLEANS,
Bureau, No. 103 rue du Canal.
SEPTIEME ETAT ANNUEL.
[illegible]

THE NEW DELTA,
[illegible]